

Amortissement linéaire

Description

L'amortissement linéaire se calcule à partir de la mise en service du bien. C'est la principale méthode de calcul utilisée par les dirigeants d'entreprise pour amortir le matériel de façon constante sur sa durée d'utilisation. Sur le plan fiscal, elle sert aussi de référence pour certains calculs.

C'est également un outil de gestion indispensable aux entreprises. Il est apprécié pour sa facilité de mise en œuvre. En plus de permettre de calculer le [coût de revient](#), l'amortissement donne la possibilité de connaître la valeur nette des actifs. Il convient alors de savoir le mesurer.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

En quoi consiste l'amortissement linéaire ?

Il consiste à répartir de façon égale la perte de valeur d'un actif sur toute sa durée d'utilisation. Les [dirigeants d'entreprise](#) peuvent le pratiquer **sur toutes les immobilisations amortissables**. Cette technique comptable prend en compte une durée d'amortissement allant de la période de mise en service à la fin de vie du bien.

À noter : pour une immobilisation ayant une durée de vie de moins de trois ans, l'application de l'amortissement linéaire est obligatoire.

Comme expliqué précédemment, la méthode d'amortissement linéaire est applicable sur tous types de biens. Mais son utilisation est obligatoire pour les **matériels d'occasion, dont la durée de vie n'excède pas trois ans**.

Bon à savoir : certains biens ne peuvent pas faire l'objet d'un amortissement dérogatoire. Dans la liste figure le matériel informatique. Les véhicules de tourisme et les camionnettes en font aussi partie.

Comment mesurer l'amortissement ?

Deux éléments essentiels doivent être déterminés pour pouvoir le mesurer. Il s'agit du :

- Taux d'amortissement ;
- Prorata temporis.

Le premier s'obtient en divisant 100 % par le nombre d'années d'utilisation de l'actif. Quant au second élément, il s'utilise lors de l'amortissement **lorsque la mise en service du bien débute en milieu d'année**.

Pour **calculer l'amortissement linéaire**, l'entrepreneur devra également procéder au calcul de :

- La base amortissable ;
- Le montant de la première annuité.

À noter : en matière fiscale, cette méthode de calcul constitue la référence qui permet d'appliquer les règles en termes d'amortissement minimal.

Estimer la base amortissable

Elle désigne la **valeur brute du bien** (frais annexes et valeur d'achat hors taxes). La formule suivante permet d'estimer la base amortissable :

Frais de livraison HT + Prix d'acquisition HT + Frais de mise en service HT

Déterminer le montant pour la première annuité

Le calcul de la première annuité ne s'effectue pas suivant la date d'achat, mais celle de mise en service. **Calculé au prorata temporis**, le montant s'obtient en appliquant la formule qui suit :

Annuité d'amortissement x (nombre de jours entre l'acquisition et la date de clôture / 360 jours)

Calculer l'amortissement pour l'année 2 à 5

La somme amortie se calcule ensuite par annuité, qui reste constante. **Le calcul s'effectue ainsi sur une année complète** pendant 4 ans. L'amortissement linéaire s'obtient en appliquant la formule :

$$\text{TAUX} \times \text{BASE} \times (360/360)$$

Calculer l'amortissement pour l'année 6

Le bien ayant été acheté en cours d'[exercice](#), il sera **amorti sur 5 annuités complètes**. Pour l'année 6, le calcul de l'amortissement linéaire se fait ainsi en suivant la formule suivante :

$$\text{TAUX} \times \text{BASE} \times (\text{TEMPS}/360)$$

Combien de temps dure un amortissement ?

En principe, **sa durée équivaut à celle de l'utilisation du bien**. Mais certaines entreprises ont le choix de se servir de la valeur fiscale de ce dernier. C'est envisageable lorsqu'au cours de deux exercices comptables successifs, elles ne franchissent pas deux des trois plafonds suivants :

- Chiffre d'affaires de 7 300 000 euros maximum ;
- 50 salariés maximum ;
- Bilan total de 3 650 000 euros maximum.

Si une entreprise remplit ces conditions, elle ne sera alors pas contrainte d'utiliser la valeur d'utilité. En effet, elle se servira de la **valeur fiscale comme durée d'amortissement**. Cette dernière variera en fonction de la nature du bien :

- 4 à 5 ans pour les matériels de transport (automobile) ;
- 5 à 10 ans pour les outillages ;
- 5 à 10 ans pour tout matériel de bureau ;
- 10 ans pour les mobiliers ;
- 10 ans pour tout matériel ;
- 20 ans pour les bâtiments.

Il est bon de noter également qu'un **amortissement exceptionnel** sur un an reste néanmoins possible pour le matériel agricole respectueux de l'environnement. Il en est de même pour :

- Les logiciels acquis ;
- Les immeubles antipollution ;
- Le matériel limitant le bruit ;
- Le matériel économiseur d'énergie.

Comment établir le tableau d'amortissement linéaire ?

Le tableau présente la perte de valeur régulière, qui est répartie sur la durée de vie du bien. Appelé aussi plan d'amortissement, il ne doit pas faire l'objet d'une interruption, sauf cas exceptionnel. Par ailleurs, il est possible d'y apporter une modification, après constatation d'une dépréciation ou **en cas de changement significatif dans l'utilisation du bien**. Par exemple, des dépenses ultérieures peuvent prolonger la durée de cette dernière.

Bon à savoir : une modification du marché ou des changements techniques peuvent augmenter ou réduire également la durée d'utilisation du bien.

C'est lors de l'exercice d'acquisition du bien que l'on doit créer le tableau d'amortissement linéaire. Pour réviser ce dernier, un **rajout de deux colonnes** permet de présenter :

- L'amortissement modifié ;
- Le nouveau cumul.

Le **tableau d'amortissement linéaire** comprend principalement :

- La base amortissable ;
- Les exercices ;
- Le cumul des amortissements en début d'exercice ;
- Les amortissements cumulés en fin d'exercice ;
- La VNC ou valeur comptable nette.

Bon à savoir : la VNC correspond à la valeur du bien après avoir déduit les amortissements réalisés depuis l'acquisition de ce dernier.

En haut du tableau, on peut noter :

- La désignation du bien ;
- La valeur résiduelle ;
- La valeur d'entrée brute ;
- La date d'acquisition et de mise en service ;
- Le début d'amortissement ;
- Le taux linéaire ;
- Le montant et la durée de l'amortissement.

À noter : la solution la plus simple qui s'offre au [chef d'entreprise](#) demeure le recours au service d'un professionnel dans le domaine. Ce dernier mettra à sa disposition un tableau de bord mis à jour régulièrement qui lui permettra d'optimiser ses investissements.

Ci-dessous un exemple de tableau d'amortissement linéaire pour vous offrir un **meilleur aperçu sur le nombre d'exercices restant** et vous permettre de :

- Constater tous les mois le montant de vos [amortissements](#);
- Prendre des décisions pertinentes.

Exercices comptables	Base amortissable	Annuités	Cumul des annuités	Valeur comptable
N				
N+1				
N+2				
N+3				
N+4				
N+5				

FAQ

Quelle différence entre l'amortissement dérogatoire et linéaire ?

Pour un amortissement linéaire, l'annuité ne change pas d'un exercice comptable à un autre, alors que c'est le contraire pour l'amortissement dérogatoire ou dégressif, qui est généralement plus court et rapide, mais dont les modalités de calcul sont plus

complexes. Le taux d'amortissement n'évolue pas non plus d'une année à une autre.

Comment choisir le type d'amortissement à réaliser ?

Dans le cas où l'amortissement dégressif serait possible, le dirigeant ferait mieux de le choisir s'il doit régler trop d'impôts et souhaite pourtant en payer le moins possible. Par ailleurs, s'il veut améliorer le résultat de son entreprise, il lui est conseillé d'opter pour un amortissement linéaire sur une longue durée.

Comment peut-on savoir si un bien est amortissable ou non ?

Un bien est amortissable dès lors que son utilisation est déterminable et limitée dans le temps. Il est bon de noter que le sol ne peut pas faire l'objet d'un amortissement, les participations non plus. En effet, leur évaluation s'effectue au prix de revient ou au prix d'acquisition.